



www.cncc.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'Indice des Loyers Commerciaux 2^{ème} trimestre 2008 à
3,85%***

Les membres du Comité de Paritaire de Suivi, placé sous l'égide du Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC), ont procédé à un **calcul préliminaire de l'ILC** qui s'établit à **3,85% pour les loyers des baux commerciaux de détail indexés sur le 2^{ème} trimestre 2008, versus 8,85% pour l'Indice du Coût de la Construction (ICC).**

Le CNCC ne manquera pas de vous tenir informé **dès la parution du décret relatif à l'ILC au Journal Officiel, ainsi que de ses références INSEE.**

Eric RANJARD,
Président du CNCC

*** Ce résultat est communiqué sous réserve du calcul définitif qui sera publié ultérieurement par l'INSEE**

Retrouvez toutes les références ILC sur le site www.cncc.com